



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 277-23-002 Démolition d'immeubles

1. Lors de sa séance ordinaire du 8 février 2023, le conseil a, par l'adoption de sa résolution 2023-02-030 adopté le *projet de règlement numéro 277-23-002 sur la démolition d'immeubles*.
2. Ce projet de règlement a pour objet d'adopter un règlement sur la démolition d'immeubles.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
 - **DATE** : le mercredi 8 mars 2023
 - **HEURE** : 19 heures
 - **LIEU** : Salle de l'Institut Canadien, 16 rue Saint-Pierre
4. Au cours de cette assemblée, nous expliquerons ce projet de règlement et entendrons les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.
5. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 405, chemin des Patriotes, Saint-Charles-sur-Richelieu du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ou sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saint-charles-sur-richelieu.ca.

DONNÉ À SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, CE 22 février 2023

Nathalie Cliche

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Cliche, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 22 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 février 2023.

Nathalie Cliche

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière